pour date, du 31 octobre au 12 novembre.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent qu'aux effets payables dans Paris et les autres communes du département de la Seine.

Art. 2. Le cours des intérêts accordés aux effets échus et non payés est suspendu pendant l'insurrection de Paris du 18 mars au 20 juin.

Art. 3. Dans les dix jours qui suivront la promulgation de la présente loi, les porteurs d'effets dont l'échéance primitive serait antérieure à cette promulgation devront avertir leurs débiteurs des engagements qu'ils ont à remplir. Le même avis sera donné aux échéances postérieures à la promulgation et dans les vingt-quatre heures. Le débiteur aura la faculté de payer sur-le-champ ou de se prévaloir des termes accordés par la présente loi.

L'avertissement donné par le créancier et la réponse du débiteur seront constatés par huissier, sans droit d'enregistrement. Le créancier qui n'aurait pas donné cet avertissement ne pourra exiger les intérêts depuis le jour où il aurait dû le donner.

La question de l'emprunt est résolue.

L'émission aura lieu en titres de dette 5 0/0, au taux de 82 1/2.

Une affiche apposée à la Bourse annonce l'ouverture de la souscription pour le 21.

C'est, dit-on, avec la maison Rothschild que les négociations ont été conclues.

Elles auraient été terminées hier à onze heures du soir.

On assure que la loi autorisant le gouvernement à conclure a été votée à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui. — (*France*).

Monseigneur le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M. de Carayon la Tour, qui l'a communiquée au journal *la Guienne*, de Bordeaux.

« Le 6 juin 1871.

« Je vous remercie, mon cher Carayon, des détails si complets que vous me donnez sur les sinistres événements qui viennent de s'accomplir. Ils sont la honte de l'humanité et feront l'étonnement de l'histoire. Le cœur se brise au récit de pareils attentats. Paris voyant revenir, après quatre-vingt ans, les plus mauvais jours de la Terreur, subissant pendant deux mois le joug le plus odieux; Paris menacé d'une destruction totale par des incendiaires plus spécialement acharnés contre ces incomparables monuments que l'Europe nous envie, voilà bien de quoi confondre toutes les prévisions humaines! Mais quelle admirable attitude que celle de nos officiers et de nos soldats! quelle abnégation, quelle bravoure dans l'accomplissement de leur douloureuse mission! Retrempée dans l'esprit de discipline, l'armée est aussitôt rentrée en possession de toutes ses vertus militaires. Il n'est donné qu'au soldat français de se relever si vite et si bien.

La Providence devait une revanche à l'homme qui représente si complétement en France l'honneur militaire. Il a suffi à Mac-Mahon de quelques semaines pour reconstituer une armée digne de lui et de la grande cause qu'il allait servir. Il a su inspirer à ses troupes ce sang-froid, cet élan, cette énergie, ce sentiment du devoir qui seuls pouvaient lui fournir les moyens de venger la civilisation et de sauver la France.

» J'ai lu avec un vif intérêt le récit que vous me faites si bien des plans du maréchal, savamment combinés et fidèlement exécutés, et qui lui ont permis, à l'aide de mouvements tournants, d'éviter l'attaque des barricades les plus formidables, et de ménager ainsi la vie si précieuse de nos soldats. Ma confiance était du reste inébranlable. Je savais trop ce qu'on pouvait attendre de l'illustre maréchal et des braves généraux qu'il avait sous ses ordres.

» Pour vous, mon cher Carayon, vous avez déposé votre vaillante épée. En vous choisissant pour les représenter, vos concitoyens vous ont imposé d'autres devoirs. Vous servez encore la France, car si les bonnes armées sont nécessaires pour protéger les sociétés contre les ennemis du dehors et du dedans, les bonnes lois ne sont pas moins indispensables pour assurer leur stabilité et rendre impossible le triomphe des destructeurs.

» Croyez à ma sincère gratitude et à ma constante affection.

» HENRI. »

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Nous lisons dans la *Cloche* :

«La pluie, qui n'a cessé de tomber depuis avant-hier, a détrempé les murs et les pierres des monuments calcinés par l'incendie.

«Ces murs se sont abattus dans plusieurs endroits de l'Hôtel-de Ville, du ministère des finances, des Tuileries et des docks de la Villette.

—

Il ne faudrait pas croire que nos soldats, emmenés prisonniers en Allemagne, aient ainsi échappé à tout péril. On ne meurt pas que par la mitraille, et les souffrances, la nostalgie, les maladies épidémiques causent surtout plus de ravages que les mitrailleuses les mieux perfectionnées.

C'est ainsi que près de 16,000 soldats français sont morts en captivité, loin de leur pays, de leurs amis et de leur famille.

—

La chambre de commerce de Rouen a adressé à MM. les membres de l'Assemblée nationale et à M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, un projet financier demandant que la loi de 1866 portant abolition de toute surtaxe de pavillon soit maintenue ;

Que si les besoins du Trésor mettent l'Assemblée nationale dans la nécessité de rétablir les droits fiscaux, ces droits doivent porter de préférence sur les projets de consommation directe, et qu'il faut éviter de grever sans nécessité absolue les matières premières destinées à l'industrie ;

Que les protections modérées données actuellement à l'industrie peuvent être maintenues, mais toujours à titre provisoire, sans aggravation nouvelle.

—

Nouvelles arrestations des Communeux :

Humbert, rédacteur du *Père Duchêne*, dont les trois rédacteurs seraient à Versailles;

Delorme, lieutenant d'une compagnie de Belleville, qui faisait signer une adhésion au massacre des prêtres et à l'incendie, quelques jours avant la fin de la Commune;

Gannat, capitaine d'état major;

Moret, lieutenant au 227e de marche;

Renout, ex-secrétaire de Tony-Moilin et lieutenant du 193e bataillon, on l'a trouvé, dit la *Liberté*, déguisé en laveuse de vaisselle, et s'escrimant courageusement dans l'exercice de sa charge.

Arrighierre, italien, commandant d'état-major.

—

Le ministre du commerce aurait l'intention de créer un bureau nouveau, dit bureau d'enquête, dont le *Gaulois* résume ainsi les attributions:

Centralisation de toutes les questions commerciales, lorsqu'elles se rapporteront à la politique intérieure et extérieure de la République;

Résumé de toutes les demandes formulées par les chambres de commerce, les négociants ou les particuliers.

—

Le *Journal de Paris* assure que des troubles viennent d'éclater à Mulhouse; les ouvriers se réunissent pour parcourir les rues et se ruer sur les Prussiens qu'ils rencontrent; il règnerait une grande effervescence parmi la population.

—

On est parvenu, dit l'*Opinion nationale*, à arrêter, l'avant-dernière nuit, trois afficheurs brévetés de l'*Internationale*, au moment où ils apposaient dans les rues Saint-Maur et Oberkampf les placards ultra-communards dont nous avons donné ici-même un échantillon.

Il paraît aujourd'hui certain que ces imprimés proviennent non pas de Londres ou de Bruxelles, ainsi qu'on l'avait prétendu, mais bien d'une imprimerie clandestine, que l'on a vainement cherché à découvrir jusqu'ici.

Les trois individus pris en flagrant délit, interrogés par le commissaire de police à ce sujet, ont refusé de donner aucun éclaircissement. L'un d'eux a même eu l'aplomb de dire à ce magistrat :

« Vos roussins auront beau se démener, mon petit père: *ils ne choperont pas la tireuse!* » (Ils ne découvriront pas la presse.)

Les investigations continuent.

Des bruits calomnieux avaient été répandus dans le département de la Somme contre Mgr l'évêque d'Amiens. La lettre suivante, émanée de l'archevêché et adressée au *Journal d'Amiens*, répond à ces odieuses calomnies :

« Monsieur le directeur,

« Il paraît qu'à l'occasion de la procession générale du très Saint-Sacrement, des bruits étranges ont été mis en circulation, je ne sais par qui, ni pour quel motif. Nous aurions demandé le concours de la musique et des soldats de l'armée prussienne! Catholiques et Français, comment aurions-nous eu une pareille idée? comment aurions-nous pu consentir à humilier à ce point notre patriotisme et notre foi?

« Dieu merci, la patience chrétienne n'exclut point la dignité: j'ai cru qu'il était de la nôtre de protester contre ces bruits calomnieux.

« Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. »

« FALLIÈRES, VIC. gén. »

—

On parle d'un modification importante qui serait apportée prochainement au tarif des dépêches entre la France et l'Allemagne.

—

Le service de la police de Paris sera ainsi composé, d'après le *Gaulois* :

Deux brigades égales forces se partageront la garde de la cité. Chacune de ces brigades comptera 5,000 hommes à pied, 1,250 cavaliers et 2,500 agents de la sûreté, soit en tout 15,000 hommes, y compris, bien entendu, la garde de Paris, 18 pièces de 7 et 6 mitrailleuses seront à la disposition de la garde de Paris, qui aura pour les manœuvrer les hommes spéciaux voulus.

—

Paris-Journal annonce que M. Say, le nouveau préfet de la Seine, aurait l'intention de descendre la statue de Voltaire du piédestal où l'a placée M. Ulrich de Fontvielle.

Il raconte, à cette occasion, que l'idée d'ériger une statue à Voltaire par souscription populaire aurait été donnée à M. Havin dans un dîner par le chevalier Nigra, ministre d'Italie. *Paris-Journal* ne dit pas si le dîner avait lieu au Palais-Royal.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait de la séance du 17 juin 1871.

Présidence de M. JULES GRÉVY.

Les bureaux se sont réunis aujourd'hui à une heure, à l'effet de nommer la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux échéances des effets de commerce dans le département de la Seine, ainsi que la commission chargée d'examiner les actes du gouvernement de la défense nationale.

Voici la composition de la commission pour l'examen de la proposition de MM. Claude (de la Meurthe) Grandpierre et plusieurs de leurs collègues ayant pour objet de rendre électeurs et éligibles, sans condition de temps de résidence dans leur nouveau domicile en France, les citoyens français qui, conformément à l'art. 2 du traité du 18 mai 1871, avec l'Allemagne, opteront pour la nationalité française.

1er bureau, MM. Humbert; 2e bureau, Georges; 3e bureau, de la Sicotière; 4e bureau, Benoît, 5e bureau, Claude (Meurthe); 6e bureau, de Chamaillard; 7e bureau, Vandier; 8e bureau, Glas; 9e bureau, Monteil; 10e bureau, Berlet; 11e bureau, Aubry; 12e bureau, Bamberger; 13e bureau, de Salvandy; 14e bureau, comte Rampont; 15e bureau, Adrien Léon.

M. ANTONIN LEFEBVRE-PONTALIS a présenté sur le projet de loi ayant pour objet de remettre en vigueur la loi du 13 janvier 1817, pour constater judiciairement le sort des citoyens ayant appartenu aux armées de terre et de mer qui ont disparu depuis le 19 juillet 1870 jusqu'au traité de paix du 31 mai 1871, un amendement conçu en ces termes :

« Article unique. — Les dispositions de la loi du 13 janvier 1871 sont remises en vigueur pour constater judiciairement le sort des citoyens ayant appartenu aux armées de terre et de mer, à la garde nationale mobile et mobilisée, à un corps reconnu par le ministre de la guerre, ou des citoyens français emmenés prisonniers à l'étranger, qui ont disparu depuis le 19 juillet 1870 jusqu'au traité de paix du 31 mai 1871. »

MM. Girard-Lamy, Warnier et Turquet ont présenté, sur le projet de loi relatif à l'abrogation du decret du 5 septembre 1870 sur le commerce et la fabrication des armes de guerre, un amendement tendant à atténuer la rigueur de ce projet. Entre autres atténuations, l'amendement propose de substituer à l'autorisation, par le gouvernement, la simple formalité d'une déclaration préalable à faire au ministère pour quiconque entreprend le commerce ou la fabrication des armes de guerre.

On parle d'un nouveau convoi de prisonniers arrivé ce matin à Versailles par le chemin de fer de la rive gauche et comprenant 140 à 150 individus, lesquels, après les constatations d'usage, ont été internés dans les bâtiments de l'Orangerie, une heure avant la séance. Une foule nombreuse de curieux assistait à cette opération du haut de la terrasse du palais, côté de l'Orangerie.

Le bruit court que la grande revue militaire, qui devait avoir lieu demain à deux heures, dans l'hippodrome de Longchamps, serait ajournée par suite de l'état défavorable du terrain que les pluies diluviennes d'hier et d'avant-hier ont complétement détrempé. On ajoute que les membres de l'Assemblée auraient été informés de cette circonstance.

La séance publique est ouverte à deux heures quarante-cinq.

Il est donné lecture du procès-verbal, sur lequel M. de Tillancourt demande la parole.

M. DE TILLANCOURT a la parole sur le procès-verbal. Je viens signaler une omission au compte-rendu analytique de la séance d'hier, compte-rendu d'ailleurs très bien fait, je le reconnais. Après le discours de M. de Belcastel, j'ai prononcé quelques mots recueillis par le compte-rendu *in extenso* et que je répète : « Je constate que l'orateur qui descend de la tribune n'a pas été entendu par le plus grand nombre de nos collègues. Si l'on avait pu s'entendre, de nombreuses protestations se seraient élevées contre les paroles qu'il vient de prononcer et qui dénaturent l'un des plus grands faits de notre histoire.

La rectification sera faite au procès verbal.

M. MENTIAL DELPIT vient se plaindre du retard apporté par l'administration du *Journal officiel* à la publication des rapports sur les projets qui doivent arriver en discussion.

L'orateur signale encore d'autres défectuosités du *Journal officiel*, la seule des institutions de l'empire qui ait survécu au 4 septembre (Mouvements). Il arrive ainsi que l'Assemblée nationale qui devrait être la maîtresse de ce journal, en soit devenue, jusqu'à un certain point, la chose. Il importe que cette situation cesse au plus tôt; c'est un intérêt public.

LE PRÉSIDENT fait observer qu'il n'a, par lui-même, aucune qualité pour exercer un contrôle sur la publication du *Journal officiel*. Il ne saurait, d'ailleurs, accepter un devoir qu'il n'a pas le moyen de remplir. Le président espère que l'administration du *Journal officiel* et le gouvernement s'entendront pour donner satisfaction au désir manifesté par M. Delpit.

M. DUFAURE, garde des sceaux. — Je regrette que notre honorable collègue n'ait pas attendu la présence de M. le ministre de l'intérieur. Je ne suis pas le directeur officiel du *Journal officiel*; mais je puis donner des explications officielles. Les presses du *Journal officiel* n'avaient pu être transportées ni à Tours ni à Bordeaux. L'administration s'est empressée de régulariser ce qui était possible. Devant la situation faite par l'insurrection entre Paris et Versailles, le *Journal officiel* n'a pu trouver les presses nécessaires à Versailles. Le ministère de la justice en a souffert aussi, lui. Aujourd'hui, le ministère de l'intérieur s'occupe activement d'obtenir la publication régulière, quotidienne, du *Journal officiel*. On aura bientôt tout ce qui est utile pour l'administration et pour l'Assemblée nationale. Je supplie donc la Chambre d'attendre quelques jours. (Très-bien! très-bien!)

M. JULES FAVRE, ministre des affaires étrangères, a la parole. — Je regrette, dit-il, de n'avoir pas été présent hier à la séance au moment où j'étais mis en cause par un de mes collègues à l'Assemblée nationale.

Je regrette aussi que l'orateur, qui a parlé à la tribune un entretien qui a eu lieu dans un bureau de la Chambre, ait manqué de mémoire et qu'il ait, en outre, établi un précédent fâcheux et contraire aux habitudes et aux traditions parlementaires, qu'il est toujours dangereux d'établir. Or, je ne nie point que le 13 février, dans un bureau de l'Assemblée qui était à Bordeaux et lorsqu'il s'agissait de la ratification des préliminaires de paix, je sois entré dans certains détails au sujet des négociations engagées.

Mais ce que j'affirme, c'est que les détails étaient en dehors des communications données officiellement, et que j'ai pu tout au tort d'entrer dans un ordre d'idées et de révélations dont la publication pouvait présenter certains inconvénients.

Au surplus, mes observations n'ont pas pour objet de cacher quoi que ce soit et je me retranche derrière une loi de mystère voir. Seulement, je dois faire des réserves de principes pour la sûreté et la dignité des délibérations de l'Assemblée.

Dans les paroles de l'orateur, il y a une erreur involontaire. Il s'est glissé dans une certaine confusion de dates qui peut avoir encore aujourd'hui des conséquences regrettables. Quand il m'a demandé si je savais l'autoriser à porter les faits qui étaient passés dans le 8e bureau de l'Assemblée, j'ai répondu : Je ne puis vous y autoriser. (Mouvement.)

Lorsque au 18 septembre, je me suis rendu non pas à Ferrières, mais à Meaux, où M. de Bismarck m'avait dit que je pouvais le rencontrer, cette rencontre eut lieu dans un vieux château ruiné, appelé la Haute-Maison; je ne saurais m'expliquer sur tous ces faits avant l'enquête.

Il y aurait plus d'inconvénient que d'avantage à être trop explicite en ce moment sur les grands faits historiques.

On nous a reproché d'être des dictateurs, de nous être emparés avidement du pouvoir. Quand l'heure sera venue, nous n'aurons pas de peine à démontrer que ces accusations sont impuissantes. Je puis dire dès maintenant que nos ardentes préoccupations étaient de réunir une Assemblée nationale librement élue. Je n'avais pas de qualité pour traiter de la paix, et dans mon entretien avec le comte de Bismarck je n'ai discuté que le caractère précaire d'autorité du gouvernement de fait que je représentais, sans pour cela compromettre en rien l'autorité réelle de la France. Et je puis, je le dis hautement, me rendre cette justice, c'est la seule que j'ambitionne, que j'ai toujours complétement oublié mon intérêt personnel pour ne me souvenir que de celui de la patrie. (Très-vive Approbation.)

Je répondis à M. de Bismarck que j'irais travailler à Paris et ferais connaître les conditions dont il a parlé, mais il ne pouvait s'agir, entre nous, que d'un armistice; mais il ne pouvait être question de paix. Au reste, quel est le Français qui, au 18 septembre, aurait voulu faire la paix en cédant Strasbourg et sa banlieue; Strasbourg qui répandait son sang et nous donnait l'exemple de la résistance la plus patriotique? Je n'ai pas dit que M. de Bismark avait fait une proposition de paix, mais j'ai indiqué ce qu'il avait donné quelques indications. On voit par là quel inconvénient il y a à apporter à la tribune des conversations qui peuvent se faire dans les bureaux ou dans des bureaux.

Mais je suis trop habitué aux calomnies pour que je puisse rapporter aucune conversation confidentielle de M. de Bismarck sans son autorisation, ma responsabilité étant déjà trop grande pour que je l'aggrave encore. Je n'ai pas dissimulé notre situation et notre faiblesse, qui étaient le fait d'un autre gouvernement que le nôtre. Il a pu y avoir comme une indiscrétion sur ce qui m'était dit par M. de Bismark en dehors de la question d'armistice et comme simple

---

traits, si mornes tout à l'heure, s'illuminèrent d'espérance. Il prit la jeune femme dans ses bras et la serra contre sa poitrine.

En ce moment les sons d'une trompe retentirent au dehors. Les deux jeunes gens s'éloignèrent l'un de l'autre et écoutèrent.

— C'est une fanfare d'alarme! dit Richard avec agitation; plus de toutes... ce voyageur à cheval qu'on a aperçu ce matin était un agent du gouvernement ou tout au moins un espion déguisé. — Eh bien, mon ami, qu'importe? répliqua Nelly Avondale avec légèreté; vous êtes trop brave pour redouter un homme seul...

Mais nous allons avoir des nouvelles précises, car le son paraît se rapprocher, et Jack Gunn, qui fait tout ce vacarme, vient certainement ici. — C'est probable; cependant je vais me mettre en observation sur la terrasse. Dans notre position, on ne saurait prendre trop de précaution pour n'être pas surpris.

Il allait sortir, en effet, quand trois hommes se précipitèrent dans la salle.

— Laird, s'écria Irwing éperdu, sauvez-vous bien vite avec la jeune dame... Nous avons vu les soldats rouges!

Nelly Avondale poussa un cri d'épouvante, mais Richard, qui se défiait de la simplicité de l'on Irwing, se tourna vers Jack comme pour lui demander ce qu'il devait penser d'un pareil rapport.

— Cela n'est que trop vrai, dit Jack à son tour; les soldats arrivent bon train. On nous avait donné l'éveil ce matin, mais nous ne les attendions pas si tôt. Oui, ils sont à un demi-mille d'ici tout au plus, et ils forment un joli corps de troupes avec de la cavalerie et des nuées de constables et de policemen... Enfin, *ils sont trop* pour nous; voilà tout ce que je peux en dire. — Fort bien, répliqua le proscrit avec calme; mais rien ne prouve encore que ces troupes sachent la direction de Fairy-Monut et ..

En ce moment son regard s'arrêta sur Angus, qu'il avait pris d'abord pour un paddy de la vallée. Le prêtre, voyant que sa présence excitait la défiance de Richard écarta vivement son manteau.

— Richard, dit-il avec émotion, vous pouvez parler sans crainte... Celui qui vous écoute est un frère qui vous aime et veut vous sauver.

En même temps, il embrassa chaleureusement le proscrit sans que celui-ci cherchât à éviter ou à lui rendre ses caresses.

A peine Angus s'était-il fait reconnaître que Nelly Avondale s'était réfugiée, rouge et tremblante, dans le coin le plus obscur de la salle. Mais ni l'un ni l'autre des deux frères ne remarqua ces signes d'une profonde confusion. L'aîné se dégagea des étreintes du prêtre, et, se tournant vers Jack et Irwing, il dit d'un ton irrité :

— Vous avez contrevenu à mes ordres; vous m'avez trahi! Ne vous avais-je pas recommandé de ne révéler à qui que ce fût le secret de ma retraite et surtout... — Mon frère! s'écria Angus avec dignité, n'accusez personne d'un tort dont je suis seul coupable. Depuis longtemps déjà j'avais le plus ardent désir de découvrir votre demeure; mais je n'y fusse jamais parvenu peut-être, si dans un de mes voyages à travers les comtés voisins, un white-boy mourant, auprès duquel j'avais été appelé pour remplir les devoirs de mon saint ministère, ne m'avait donné quelques renseignements incomplets sur le lieu où vous vous étiez réfugié. En rencontrant près d'ici Tom Irwing et Jack Gunn, dont je sais l'attachement à votre personne, je les ai forcés, par des considérations tirées de votre propre intérêt, à me conduire près de vous... Richard, j'avais espéré que vous trouveriez dans votre cœur des motifs d'excuse pour la faute de vos serviteurs!

Ces mots, prononcés d'un ton de reproche mélancolique, parurent toucher Richard.

— Vous avez raison, Angus, dit-il en lui tendant la main, et je vous remercie de votre dévouement. Vous saurez bientôt... Mais que faites-vous ici? s'interrompit-il en se tournant vers Gunn et vers Tom Irwing; allez vous mettre en observation derrière les rochers de la terrasse : s'il arrive quelque chose de nouveau, venez me prévenir. Surtout, gardez qu'on vous aperçoive!

Il leur adressa d'autres recommandations rapidement, et ils sortirent avec leurs fusils.

Pendant cette conversation, Angus s'était approché de Nelly.

— Courage! miss Avondale, dit-il à voix basse; bientôt, je l'espère, vous serez libre.

La jeune fille le regarda fixement, comme si elle n'eût pas compris ces paroles; mais aussitôt le prêtre s'éloigna et revint vers Richard, qui l'observait d'un air de soupçon.

— Mon frère, lui dit-il d'un ton grave, les circonstances où nous sommes, n'exigent pas beaucoup de paroles. Vous voyez quel danger vous menace, car il est évident que c'est à vous particulièrement qu'on en veut. Il ne vous reste maintenant qu'un parti à prendre, c'est de fuir et de me laisser le soin de réparer une grande injustice, un crime dont je vous aurais cru incapable! — Un crime, Angus? — Oui, un crime... Comment appelleriez-vous autrement le sentiment qui vous a fait ravir une fille à son père, dans un but de haine et de vengeance, au risque de la déshonorer aux yeux du monde? Aujourd'hui vous portez la peine de cet acte coupable. On n'eût jamais songé à envoyer des régiments, presque une armée dans ces montagnes inaccessibles, s'il n'y allait du sort d'une jeune dame de haute naissance, dont l'enlèvement a excité une extrême indignation dans les trois royaumes! J'ai la certitude que c'est lord Avondale qui a décidé le vice-roi d'Irlande à cette expédition, de laquelle sir Georges Clinton fait sans doute partie... Vous savez, Richard, à quoi vous devriez vous attendre si vous tombiez entre les mains de pareils ennemis? — Oui, oui, répliqua le proscrit avec amertume, je connais la sentence qui m'a frappé et à laquelle mon frère a applaudi peut-être... Mais rien ne prouve que le secret de ma demeure ait été révélé aux troupes royales; les gens du pays sont liés par de formidables serments, et le chemin de Fairy-Mount fût-il connu des Anglais, les passages de défense ne me manqueraient pas. Vous pouvez en donner l'assurance à vos amis. — Ne me parlez ainsi, mon frère! s'écria Angus ému jusqu'aux larmes; ne dites pas que je pourrais partager les sentiments de ceux qui vous ont réduit à la condition misérable où je vous vois! Ne soyez pas injuste et cruel envers moi, quoique ce soit le tort ordinaire des malheureux aigris par la persécution d'accuser de leurs souffrances ceux qui en sont tout à fait innocents. Raisonnons plutôt : quel parti comptez-vous prendre? Essayerez-vous d'une résistance inutile ou bien profiterez-vous des passages inconnus dont ce bâtiment couche l'entrée, pour fuir et aller chercher une retraite à l'étranger?

(*La suite à un prochain numéro.*)